CHIRURGIE DE LA MAIN

(Diplôme Interuniversitaire de)
avec Besançon et Nancy

- **Objectifs :** L'obtention du D.I.U. de Chirurgie de la Main est requise pour faire état du droit au titre d'exercice en Chirurgie de la Main, délivré par le Conseil de l'Ordre des Médecins.

- **Durée :** 2 ans **Nombre de places** : 15 places

- **Droits à payer :**

  - Si inscription à ce **seul diplôme** pour 2009-10 ou **comme 1er DU (si plusieurs DU en 2009-10) :**
    En 1ère année ou 2ème année : Tarif A + droit principal D + Droit spécifique (366 €)
    Si **seul mémoire final** : Tarif A + droit spécial G + Droit spécifique réduit
  - Si inscription **comme 2ème ou énième DU** (car plusieurs DU en 2009-10) :
    En 1ère année ou 2ème année : Tarif A (exempté) + droit réduit E + Droit spécifique (366 €)
    Si **seul mémoire final** : Tarif A (exempté) + droit spécial réduit J + Droit spécifique réduit

- **Enseignants responsables** :

Dr. P. LIVERNEAUX
C.C.O.M. - Centre de Chirurgie Orthopédique et de la Main – 10, Avenue Achille Baumann – 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
☏ 03 88 55 22 13 Mèl : philippe.liverneaux@chru-strasbourg.fr

- **Public concerné :**

- Avoir validé ou être inscrit au D.E.S.C. de Chirurgie Traumatologique et Orthopédique ou de Chirurgie Plastique, Réparatrice et Esthétique pour les ressortissants français.
- Pour les ressortissants des autres nationalités, justifier d'une formation équivalente dans les mêmes spécialités dans leur pays d'origine.

- **Cours et programme :**

Séminaires 44h + 16h T.D. /an

- **Examens :**

Les examens de fin d'année auront lieu le : Date non définie à ce jour

La validation de fin de 1ère année fait l'objet d'un examen comportant 3 questions :

- Discussion de deux cas cliniques (NB : le jury se réserve le droit de poser toute question complémentaire relative au programme si besoin)
- Entretien avec le jury relatif au cursus du candidat et à son assiduité aux séminaires et cours enseignés.

Chaque sujet est noté sur 20.
Les candidats seront déclarés reçus à l'examen de fin de 1ère année de formation s'ils ont obtenu une note globale supérieure ou égale à la moyenne, sans note éliminatoire (égale à 0) à chacune des épreuves.
Le passage en 2ème année de formation du DIU est subordonné à l'obtention de l'examen de fin de 1ère année et à l'acquisition du diplôme de techniques microchirurgicales ou son équivalent tel que défini par la commission de coordination interuniversitaire.

Le contrôle de fin de 2ème année comporte un ensemble de trois épreuves :

- Discussion orale de 2 cas cliniques
- Présentation du mémoire écrit, original et dirigé par l'un des membres enseignants, présenté et défendu comme une publication.

Chacune des épreuves est notée sur 20.
NB : le jury se réserve le droit de poser toute question complémentaire relative au programme si besoin.
Les candidats sont déclarés reçus à l'examen de fin d'études s'ils ont obtenu une note globale supérieure ou égale à la moyenne, sans note éliminatoire (égale à 0), à chacune des épreuves.

- **Mémoire :**

Les mémoires présentés en fin de seconde année doivent être préalablement adressés et reçus au secrétariat du Pr. Liverneaux.
Le mémoire est à déposer en 6 exemplaires. Il fait l'objet d'une note sur 20.

Pour l'obtention définitive du diplôme les candidats doivent justifier de la réussite à l'écrit de chaque année, d'une note supérieure ou égale à 10/20 au mémoire et avoir obtenu le D.I.U. de Techniques Microchirurgicales.